



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Enseignement Supérieur et de la Recherche

INPHB / PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN - MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER (CEA - MEM)



CODE : IBA9UW0Y

MARCHE N° 2024-0-33-08-0-0176/05-333

INFORMATIONS SUR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Institution de rattachement : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Nom de l'autorité contractante : INPHB / PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN - MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA - MEM)
Type de structure : Projet
Coordonnées : COTE D'IVOIRE

INFORMATIONS SUR L'OPERATEUR ECONOMIQUE

Raison sociale : L-NBA GROUP SARL
Adresse : Côte d'Ivoire
Pays : Côte d'Ivoire
Compte contribuable : 2020214V
Domiciliation bancaire : CI93CI2010110507100176580187



INFORMATIONS GENERALES SUR LE MARCHE

Objet du marché : ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT DU CEA - MEM

Nature - Type du marché : Fournitures - Marché simplifié

Cautionnement définitif : 0

Date d'attribution : 16/10/2023

Lieu d'exécution : YAMOISSOUKRO

Délai d'exécution : 45

Procédure : Procédure simplifiée à compétition limitée

Montant du marché en FCFA : HT : 39 500 000 TVA :

0 TTC : 39 500 000

INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT

SOURCES DE FINANCEMENT DU MARCHE

	Trésor	Dons	Emprunts
Montant	0	0	39 500 000

SOURCES DE FINANCEMENT DES ECHEANCIERS AVEC MONTANTS PAR ANNEE

Périodes	Trésor	Dons	Emprunts
2023	0	0	39 500 000

LIGNES BUDGETAIRES DE FINANCEMENT DES ECHEANCIERS

Imputations Budgétaires : 245130



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

LETTRE DE MARCHE N° : F- /UCP-CEA-MEM/2023

OBJET : ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT DU CEA-MEM

TYPE DE CONTRAT : FOURNITURES

PASSE PAR : PSL N° LF 01/INP HB/CEA-MEM/23, ouverte et jugée le 16 octobre 2023

Titulaire : LNBA-GROUP SARL – Tél : 27 24 31 29 11 / 07 59 88 55 68 / 01 BP 5801 Abidjan 01	
Montant du marché en (HT) : 39 500 000 FCFA	
Cautionnement définitif en FCFA : Néant	Délai d'exécution : Quarante-cinq (45) jours
Compte contribuable : N° CC 2020214 V	Registre de commerce : N° CI-ABJ-2020-B-05916
Domiciliation bancaire : BANQUE D'ABIDJAN N° CI201 01105 071001765801 87	
Imputation Budgétaire : 245130	
Sources de Financement	AFD / PRET
- AFD	39 500 000 F CFA
Engagement couvrant les périodes suivantes:	Sur AFD
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante 2023	0 F CFA
Ordonnancement prévu sur CP Année Courante +1	39 500 000 F CF
<u>Pièces Constitutives du Contrat</u> a) le présent acte d'engagement ; b) la soumission du titulaire ; c) la notification d'attribution du contrat adressée au titulaire par l'autorité contractante ; d) les clauses du contrat ; e) le bordereau des prix unitaires ; f) le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant ; g) le devis quantitatif et estimatif ; h) Déclaration d'intégrité	



JANVIER 2024



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Sommaire des pièces constitutives du contrat

Pièce 1 : l'acte d'engagement

Pièce 2 : la soumission du fournisseur

Pièce 3 : la notification de l'attribution du contrat au titulaire

Pièce 4 : les clauses du contrat

Pièce 5 : le bordereau des prix unitaires

Pièce 6 : le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant

Pièce 7 : le devis quantitatif et estimatif

Pièce 8 : la déclaration d'intégrité





Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER



Pièce 1 : Acte d'engagement

Aux termes du présent contrat, conclu le

Entre

- (1) **L'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY**, ayant son siège à Yamoussoukro, téléphone : 27 30 64 67 12, représenté par son **Directeur Général, Monsieur Abdoul Kader DIABY**, ayant pouvoir à cet effet, Ci-après désignée comme « l'Acheteur » d'une part

Et

- (2) **L'entreprise LNBA-GROUP SARL**, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan, N° CI-ABJ-2020-B-05916, 01 BP 5801 Abidjan 01, Tél : 07 59 88 55 68, représentée par Monsieur LAKPA Brice son **Gérant**, ayant son siège social à Abidjan Koumassi Zone industrielle, 01 BP 5801 Abidjan 01, ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part :

Attendu que l'autorité contractante a lancé une consultation pour la livraison de matériel roulant **dans le cadre du Projet Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA-MEM)** et a accepté l'offre du titulaire pour la livraison desdites fournitures, pour un montant de **trente-neuf millions cinq cent mille (39 500 000) Francs CFA Hors Taxes** (ci-après dénommé le « montant du contrat ») et dans le délai maximal de **45 jours**.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce contrat, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du contrat auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du contrat et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) le présent acte d'engagement ;
 - b) la soumission du titulaire ;
 - c) la notification d'attribution du contrat adressée au titulaire par l'autorité contractante ;
 - d) les clauses du contrat ;
 - e) le bordereau des prix unitaires ;
 - f) le descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant ;
 - g) le devis quantitatif et estimatif ;
 - h) Déclaration d'intégrité
3. Le présent acte d'engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du contrat. En cas de différence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'autorité contractante doit effectuer au bénéfice du titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le titulaire convient avec l'autorité contractante par les présentes de livrer les fournitures et de remédier aux défauts de celles-ci conformément à tous égards aux dispositions du contrat.
5. L'autorité contractante convient par la présente de payer au titulaire, en contrepartie des livraisons et services connexes, le montant du contrat, ou tout autre montant dû au titre du contrat, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le contrat.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

EN FOI DE QUOI les parties au présent contrat ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en Côte d'Ivoire, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Pour le titulaire : LNBA-GROUP SARL

Date :

25/01/2024

Signature

(la signature doit être précédée de la mention
« lu et approuvé »)

lu et approuvé

LAKPA Brice

Gérant

Signature valant approbation
Autorité contractante

Date : 31 JAN 2024

Signature



Abdoul Kader DIABY

Directeur Général



CPFH Yamoussoukro
Poste Comptable 8010

Droit% x

DF

25000

Hors Délai.....

Reçu la somme de vingt cinq mille
francs cfa

Quittance n° et.....

Enregistré le 26 MARS 2024

Registre Vol. 05 Folio 181 Bord 181 / 1745



Le Receveur

Le Chef de Bureau du Domaine,
du Régistrement et du Timbre

Le Conservateur





Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Pièce 2 : Soumission du fournisseur



I/: Lettre de soumission de l'offre

Date : 28 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : **LF 01/INP HB/CEA MEM**

À : LNBA-GROUP SARL

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le dossier de consultation et les additifs numéros : (insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs le cas échéant) et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous nous engageons à livrer les fournitures ci-après conformément au dossier de consultation et au délai d'exécution spécifié à l'article E0.7 des données d'évaluation des offres: **Acquisition de matériel roulant pour le Centre Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM)**

- b) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à la clause (d) ci-après est de :
- montant de l'offre en chiffres hors T.V.A. **39 500 000 F CFA** ;
- montant de la T.V.A. en chiffres au taux de 18 % **7 110 000 F CFA** ;
- montant de l'offre en chiffres T.T.C : **46 610 000 F CFA** ;
- montant de l'offre en lettres : **Quarante Six Millions Six Dix Mille Francs CFA**, Toutes Taxes Comprises.
- c) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
(Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, s'ils s'appliquent)
(Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant)
- d) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'article E0.6 des données d'évaluation des offres à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- e) Notre candidature, ainsi que celle de tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du contrat, ne tombent pas sous les conditions de sanction ou d'exclusion de l'article E0.1 des données d'évaluation des offres.
- f) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- g) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

Nom LAKPA Brice

En tant que Gérant

Signature et cachet

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de **LNBA-GROUP SARL**

En date du : 28 / 09 / 2023.





Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Pièce 3 : la notification de l'attribution du contrat au titulaire

(L'autorité contractante doit insérer une copie de la lettre d'attribution du contrat au titulaire)





Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier

N° : 131 / 2023/INP-HB/CEA-MEM/YKA/DI

Yamoussoukro, le **30 NOV. 2023**

Objet : Notification d'attribution de marché
(Acquisition de matériel roulant du CEA-MEM)

Le Coordonnateur

A

Monsieur le Directeur Général
de **LNBA Group**

Email : info@lnba-group.com

Tel : 07 59 88 55 68 / 05 44 99 99 97

ABIDJAN

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer, que suite à la **Consultation Limitée N° LF 01/INP-HB/CEA-MEM/23** relatif à l'objet cité ci-dessus, votre entreprise a été retenue pour la **fourniture de matériel roulant dans le cadre du projet Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM)**.

Par la présente, nous vous passons commande pour la fourniture indiquée ci-dessus pour un montant de **trente neuf millions cinq cent mille (39 500 000) Francs CFA Hors Taxes**.

Aussi, nous joignons à la présente, en sept exemplaires, le projet de marché que vous voudriez bien signer et nous retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.



Prof. YAO K. Alphonse



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Pièce 4 : les clauses du con

Articles	Dispos A07992484Z
1. Intervenants	Nom de l'autorité contractante : Projet Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA-MEM)
2. Lieu de livraison	Les fournitures objet du présent contrat seront livrées dans les locaux du CEA-MEM sis à l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) Sud
3. Les incoterms	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2010)
4. Délai de garantie	« Sans objet »
5. Montant des livraisons	Le montant des livraisons est de : trente-neuf millions cinq cent mille (39 500 000) F CFA HT
6. Modalités de paiement	Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après : 100 % du montant à la livraison totale des fournitures
7. Impôts droits, taxes	Les impôts, droits et taxes sont exigibles Le présent marché est soumis aux formalités de timbres, d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant HT du marché)
8. Inspections et essais	Les contrôles de conformité nécessaire seront effectués par l'autorité contractante avant la réception provisoire. Cela se fera en présence d'un représentant au moins de l'entreprise
9. Nature du prix	Le contrat est à prix unitaires
10. Révision des prix	Les prix sont fermes et non révisables .
11. Domiciliation des paiements	Les paiements au fournisseur seront effectués au compte bancaire suivant : BANQUE D'ABIDJAN CI201 01105 0710017658801 87
12. Délai de livraison	Le délai de livraison maximum des fournitures est fixé à : 45 jours La livraison des fournitures et des services connexes sera effectuée conformément au délai ci-dessus ou au calendrier de livraison et d'achèvement proposé par l'autorité contractante et joint en annexe. Ce délai commence à courir à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrer les livraisons. L'autorité contractante devra à cet effet, notifier l'ordre de service au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de début des livraisons.
13. Prolongation des délais de livraison	Les cas de force majeure ; Le recours à la théorie du fait du prince.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER



Articles	Dispositions
14. Seuil de prolongation des délais de livraison ouvrant droit à la résiliation du contrat	2/3 du délai d'exécution globale du marché
15. Force majeure	Intempéries de plus de trois jours ou tout autre cas de force majeure arrêtés de commun accord
16. Intérêts moratoires	Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, majoré d'un point
17. Pénalités, et retenues	Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai de livraison ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat. Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/3000ème du montant non révisé du contrat et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.
18. Avenants	Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.
19. Règlement des différends	Toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution des clauses du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portées devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiable prévues aux articles 144 à 147 du Code des marchés publics
20. Entrée en vigueur du contrat	Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire. Le début d'exécution du contrat est marqué par la date figurant dans la notification de l'ordre de service au titulaire.

Visé le.....

Le Fournisseur
LNBA-GROUP SARL

Visé le.....

(Signature valant approbation)
Le Directeur Général de l'INP-HB

Le Gérant

Moussa A. Kader DIABY



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Articles	Dispositions
14. Seuil de prolongation des délais de livraison ouvrant droit à la résiliation du contrat	2/3 du délai d'exécution globale du marché
15. Force majeure	Intempéries de plus de trois jours ou tout autre cas de force majeure arrêtés de commun accord
16. Intérêts moratoires	Le taux applicable est le taux d'escompte de la BCEAO majoré d'un point.
17. Pénalités, et retenues	Le contrat sera résilié en cas de non-respect du délai de livraison ou lorsque le montant des pénalités de retard atteint le seuil de 20 % du montant du contrat. Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/3000ème du montant non révisé du contrat et de ses avenants éventuels par jour calendaire de retard.
18. Avenants	Toute modification au présent contrat doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées.
19. Règlement des différends	Les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement ou du contrôle du présent contrat ne peuvent en aucun cas être portés devant la juridiction compétente avant l'épuisement des voies de recours amiables prévus au chapitre III de l'arrêté portant procédures concurrentielles simplifiées.
20. Entrée en vigueur du contrat	Le contrat entre en vigueur dès sa signature par le premier responsable de l'autorité contractante ou son délégué et sa notification au titulaire. Le début d'exécution du contrat est marqué par la date figurant dans la notification de l'ordre de service au titulaire.

Visé le 25/01/2024

Le Fournisseur
LNBA-GROUP SARL



Visé le 18 JAN 2024

(Signature valant approbation)

Le Directeur Général de l'INP-HB



Moussa A. Kader DIABY



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Pièce 5 : bordereau des prix unitaires



I/ Bordereaux des prix unitaires

Date : 28 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : **LF 01/INP HB/CL**



Numéro d'ordre	Désignation	Quantités	Montant en chiffres en F CFA	Montant en lettres en F CFA
1	TOYOTA HIACE3.0L : 16Places*9CV*4X2*Transmission Manuelle*Diesel 3.l*2986 cylindre*Reservoir 70L*Poids à vide 1885Kg*Microphone intégré*Climatisation d'origine*Camera de recul*Port USB*Tableau de bord et cabine*Rideau*Toit haut	1	39 500 000	Trente Neuf Millions Cinq Cent Mille

Nom du candidat : LNBA GROUP SARL





Signature





Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER



Pièce 6 : descriptif des fournitures et services connexes le cas échéant



III/ Calendrier de livraison

Date : 28 / 09 / 2023

Avis de consultation numéro : **LF 01/INP HB/CEA MEM/22**



Numéro d'ordre	Désignation	Date de livraison au plus tôt proposée par l'autorité contractante	Date de livraison au plus tard proposée par l'autorité contractante
1	TOYOTA HIACE 3.0L: 16 Places*9CV*4X2*Transmission Manuelle*Diesel 3.1*2986 cylindre*Reservoir 70L*Poids à vide 1885Kg*Microphone intégré*Climatisation d'origine*Camera de recul*Port USB*Tableau de bord et cabine*Rideau	45 jours	21 jours



IV/ La proposition du service après-vente durant 16 mois

Date Octobre 2023 / 01^{ère} révision Toyota Hiace diesel : 1000Kms / Gratuit Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit	Date Janvier 2024 / 2^{ème} révision Toyota Hiace diesel : 5000 kms / Gratuit Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit	Date Avril 2024 / 3^{ème} révision Toyota Hiace diesel : 10 000kms / Gratuit Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit
Date Août 2024 / 4^{ème} révision Toyota Hiace diesel : 15 000 kms / 105 000 fcfa Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit	Date Décembre 2024 / 5^{ème} révision Toyota Hiace diesel : 20 000 kms / 105 000 fcfa Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit	Date Avril 2025 / 6^{ème} révision Toyota Hiace diesel : 25 000 kms / 105 000 fcfa Vidange et remplacement d'élément et filtration Coût : Gratuit



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

Pièce 7 : devis quantitatif et estimatif

(L'autorité contractante doit insérer le devis quantitatif et estimatif du titulaire ainsi que le calendrier de livraison)



II/ Formulaire de Devis Quantitatif et Estimatif



Numéros d'ordre	Désignations	Quantités	Unités	Prix unitaires en F. CFA	Prix totaux en F. CFA
1	TOYOTA HIACE3.0L: 16 Places*9CV*4X2*Transmission Manuelle*Diesel 3.1*2986 cylindre*Reservoir 70L*Poids à vide 1885Kg*Microphone intégré*Climatisation d'origine*Camera de recul*Port USB*Tableau de bord et cabine*Rideau	1	U	39 500 000	39 500 000
Prix total Hors TVA					39 500 000
TVA : 18%					7 110 000
Prix total TTC					46 610 000



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER

Pièce 8 : Déclaration d'intégrité

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT** (le "Marché")
A : **Projet Centre d'Excellence d'Afrique Mines et Environnement Minier (CEA-MEM)** (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAINE
MINIER

NEMENT

- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du M. de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.



Institut National Polytechnique

Félix HOUPOUËT-BOIGNY



PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, Fournisseurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : LAKPA BRICE En tant que : GERANT

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : 25/01/2024



¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

DJE Roland Fabrice Becanti

De: YAO KOUAKOU ALPHONSE
Envoyé: jeudi 25 janvier 2024 19:22
À: GRATADOUR Celine
Cc: Tidiani Kone; Moussa Abdoul Kader Diaby; KONAN Kouadio Denis; LOUM Georges Laussane; Mahamadou SYLLA; BOIDOU KOUAME FRANK-DESIRE; YAO Kouassi Benjamin; N'GUESSAN N'DA AFFOUE LAURENCE; PARAVICINI Marion; Coulibaly Amon Josephine Epouse Yao; hugues.kouadio@ensea.ed.ci; DJE Roland Fabrice Becanti; ASSAMOI Louise-Assamoi
Objet: RE: CCI1679 ANO 058 relatif au projet de contrat pour l'acquisition de matériel roulant (CEA-MEM)

Bonjour Mme Gratadour,

Le CEA-MEM vous remercie.

Alphonse YAO



De : GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>

Envoyé : jeudi 25 janvier 2024 11:48

À : YAO KOUAKOU ALPHONSE <alphonse.yao@inphb.ci>

Cc : Tidiani Kone <ktidiani@yahoo.fr>; Moussa Abdoul Kader Diaby <moussa.diaby@inphb.ci>; KONAN Kouadio Denis <denis.konan@inphb.ci>; LOUM Georges Laussane <georges.loum@inphb.ci>; Mahamadou SYLLA <mahamadou.sylla@inphb.ci>; BOIDOU KOUAME FRANK-DESIRE <frank-desire.boidou@inphb.ci>; YAO Kouassi Benjamin <benjamin.yao@inphb.ci>; N'GUESSAN N'DA AFFOUE LAURENCE <laurence.nguessan@inphb.ci>; PARAVICINI Marion <paravicinim.ext@afd.fr>; Coulibaly Amon Josephine Epouse Yao <josephine.yao-cea@inphb.ci>; hugues.kouadio@ensea.ed.ci <hugues.kouadio@ensea.ed.ci>; DJE Roland Fabrice Becanti <fabrice.dje@inphb.ci>; ASSAMOI Louise-Assamoi <assamoila@afd.fr>

Objet : CCI1679 ANO 058 relatif au projet de contrat pour l'acquisition de matériel roulant (CEA-MEM)

ANO : 058

REF : CCI1679 - ANO 058 relatif au projet de contrat pour l'acquisition de matériel roulant (CEA-MEM)

PJ : Projet de lettre de marché

Monsieur le Coordonnateur,

Vous nous avez transmis pour avis de non- objection le projet de lettre de marché relatif au contrat entre l'INP-HB / CEA-MEM et l'entreprise LNBA Group en vue de l'acquisition de matériel roulant pour le compte du CEA-MEM et je vous en remercie.

Je vous informe que l'Agence Française de Développement (AFD) n'a pas d'objection à ce projet de contrat. Merci de nous transmettre une copie scannée du contrat après signature.

Cordialement,

Céline Gratadour

De : YAO KOUAKOU ALPHONSE <alphonse.yao@inphb.ci>

Envoyé : jeudi 18 janvier 2024 16:52

À : GRATADOUR Celine <gratadourc@afd.fr>; DELPECH Quentin <delpechq@afd.fr>

Cc : Tidiani Kone <ktidiani@yahoo.fr>; Moussa Abdoul Kader Diaby <moussa.diaby@inphb.ci>; KONAN Kouadio Denis <denis.konan@inphb.ci>; LOUM Georges Laussane <georges.loum@inphb.ci>; Mahamadou SYLLA